

Changement de Gaz

**CLIENTS PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS
HAUTS-DE-FRANCE**

—
Votre rôle et celui de GRDF dans le cadre du Changement de Gaz
—

- 1 L'inventaire des équipements gaz
- 2 Préparation des devis de réglages
- 3 Réglages de vos équipements
- 4 Arrivée du gaz H et indemnisation



001 Crédits photo : Shutterstock, Inc (photo couverture), StudioVdm

Liste des étapes à réaliser

Pour vous aider dans le suivi de votre parcours, cochez ci-dessous **les étapes** réalisées jusqu'au Changement de Gaz.

- 1 Inventaire réalisé le.....
- 2 Devis envoyé à GRDF le.....
- 3 Devis validé par GRDF le.....
- 4 Attestation signée et envoyée à GRDF le.....
- 5 Réglage effectué par mon ou mes intervenants habituels le.....
- 6 Je règle la facture de mon prestataire et envoie ma demande d'indemnisation à GRDF le.....

Quel que soit votre fournisseur, l'énergie est notre avenir. Économisons-la!

Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros — Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 51

Contactez-nous !

Une question, un besoin de précision? **Contactez-nous !**

@ **PAR MAIL**
contact.adaptationgazH@grdf.fr

📞 **GRDF-SERVICE CLIENT**
Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi, de 8h à 17h.

▶ **N°Cristal 09 69 36 35 34**
APPEL NON SURTAXÉ

🖥️ **SITE INTERNET**
changementdegaz.grdf.fr

En tant que gestionnaire des réseaux de distribution de gaz, GRDF s'est vu confier par les pouvoirs publics la mission de coordonner les opérations de modification des réseaux et de veiller à la compatibilité des installations des consommateurs finals durant toute la durée des opérations ainsi qu'à l'issue de celles-ci.

1

L'INVENTAIRE des équipements gaz débute 2 ans avant le passage au gaz H

GRDF vous accompagne pour réaliser l'inventaire de vos équipements fonctionnant au gaz naturel au cours d'une visite de site réalisée par un prestataire missionné par GRDF.

LES ÉTAPES :

- 1 Je suis contacté par le prestataire inventariste** missionné par GRDF pour la prise de rendez-vous. Je peux renseigner mes coordonnées sur le site changementdegaz.grdf.fr
- 2 J'accueille l'inventariste** et je lui donne accès à mes équipements gaz.
- 3 Je reçois mon compte rendu d'inventaire par mail ou courrier**
Si je constate un écart, j'en informe GRDF par mail à l'adresse contact.adaptationgazH@grdf.fr ou par téléphone au 09 69 36 35 34



Les coûts de l'inventaire sont pris en charge par GRDF.

2

PRÉPARATION des devis de réglages un an avant le passage au gaz H

Selon la réglementation en vigueur encadrant l'opération de conversion du réseau de gaz B, GRDF vous délègue les réglages de l'ensemble de vos équipements alimentés en gaz naturel. Vous choisissez vos intervenants et coordonnez la planification des opérations de réglage de vos équipements fonctionnant au gaz naturel.

LES ÉTAPES :

- 1 Je prends contact avec mes intervenants habituels d'entretien**
Je leur demande les devis, j'organise avec eux le réglage de mes équipements et planifie les dates d'intervention.
- 2 Je transmets les devis de réglages à GRDF et le planning d'intervention**
Par mail à l'adresse : contact.adaptationgazH@grdf.fr
- 3 Je suis averti de la validation des devis**
GRDF m'informe par mail de la validation du montant de mon ou mes devis de réglages.



Vous serez indemnisé du montant des devis acceptés par GRDF.

3

RÉGLAGES de vos équipements

LES ÉTAPES :

- 1 Je signe électroniquement l'attestation de préparation au Changement de Gaz**
La signature de ce document est **obligatoire** et indépendante de toute autre action (devis, date de réglage, validation du montant d'indemnisation).
En signant ce document, j'atteste avoir pris toutes les dispositions nécessaires concernant les équipements alimentés en gaz avant le Changement de Gaz.
- 2 Changement de détenteur par GRDF ou un prestataire**
GRDF vous contactera afin de planifier si nécessaire une intervention sur votre poste de livraison.
- 3 Réglage de mes équipements**
Mes intervenants réalisent les réglages de mes équipements. Ces réglages peuvent avoir lieu avant pendant et ou après l'arrivée du gaz H.



Veillez noter qu'un contrôle des réglages pourra être effectué. Vous serez alors prévenu par GRDF de l'intervention d'une entreprise de contrôle.



L'attestation de préparation au Changement de Gaz signée est obligatoire. Si cette étape n'est pas réalisée, vous risquez la suspension d'alimentation en gaz de votre site.

4

ARRIVÉE DU GAZ H et INDEMNISATION

ARRIVÉE DU GAZ H ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE POUR CHAQUE SECTEUR

Rendez-vous sur changementdegaz.grdf.fr ou scannez ce QR CODE pour visualiser la carte des secteurs ainsi que les dates des différentes étapes.

Vous serez informé par courrier de l'arrivée effective du gaz H dans votre commune.



INDEMNISATION :

Le processus de remboursement est simple et se fait par virement.
Pour cela, transmettez votre facture, votre RIB, à GRDF **PAR MAIL** à l'adresse contact.adaptationgazH@grdf.fr

Votre facture doit être à l'entête de votre société et à l'attention de :

**GRDF Direction Clients – Territoires Nord-Ouest
Projet Changement de Gaz
76 rue Rachel Lempereur
59031 Lille Cedex**



Afin que l'adaptation de vos installations gaz se déroule dans les meilleures conditions, GRDF vous accompagne et vous informe de votre rôle et du sien à chacune des étapes du Changement de Gaz.